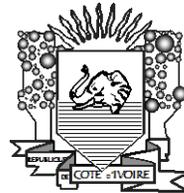


Panel sur le rôle du Parlementaire dans le développement et la mise en œuvre du droit de l'environnement



**PANEL SUR LE RÔLE DU PARLEMENTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA
MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
Abidjan - 31 Octobre 2013**



**Organisé en partenariat avec la Commission de la Recherche, de la Science,
de la Technologie et de l'Environnement**

Assemblée Nationale de la République de Côte d'Ivoire

Panel sur le rôle du Parlementaire dans le développement et la mise en œuvre du droit de l'environnement

Heure	Activités	Moderation
10h00-10h15	Ouverture du Panel	Assemblée Nationale de la République de Côte d'Ivoire
10h15-10h25	Prof Antonio BENJAMIN: Le juge et la preservation de l'environnement	
10h25-10h35	Dr Vincent ZAKANE: Quels liens fonctionnels entre le Legislatif et l'Executif en matière de développement et de mise en œuvre du droit de l'environnement ?	
10h35-10h45	Mme Fatimata DIA: Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement et le développement durable	
10h45-10h55	Prof Michel PRIEUR: Le rôle du Parlementaire dans le contrôle de la non régression dans l'esprit de la résolution de l'UICN de septembre 2012	
10h55-11h05	Prof Mohamed Ali MEKOUAR: La Convention africaine sur la conservation de la nature : hâter son entrée en vigueur en vue d'assurer sa mise en œuvre	
11h05-11h15	Prof Maurice KAMTO: La prise en compte des meilleures pratiques locales, notamment traditionnelles dans la législation nationale en matière de protection de l'environnement	
11h15-11h25	Prof Aimé NIANOGO: Les experiences de l'UICN dans le domaine du renforcement des capacités des parlementaires en Afrique de l'Ouest et du Centre et perspectives	
11h25- 11h35	Prof Stéphane DOUMBE BILLE: Le rôle du Parlementaire dans le contrôle des procédures nationales de mise en œuvre du droit international de l'environnement (en dehors de la convention africaine).	
11h35-11h45	Dr Aenza KONATE: Le Député ivoirien : un acteur clé dans la mise en œuvre effective du droit de l'environnement dans les espaces relevant de la juridiction nationale	
11h45-12h45	Débat: Questions-réponses	
12h45-13h00	Fin du Panel & retour à l'hotel	

Qui sont les Panelistes ?

- **Dr Vincent ZAKANE** est Enseignant chercheur à l'Université de Ouagadougou, actuel Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale du Burkina Faso, co-auteur de l'ouvrage Droit de l'environnement du Burkina Faso ; il est basé à Ouagadougou au Burkina Faso
- **Prof Antonio BENJAMIN** est Président de la Commission mondiale de droit de l'environnement de l'UICN et Juge à la Haute Cour de Justice du Brésil
- **Prof Aimé J. NIANOGO** est Directeur Régional de l'UICN – Afrique de l'Ouest et du Centre, il est basé à Ouagadougou au Burkina Faso
- **Mme Fatimata DIA** est juriste - Directrice Générale de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, Organe subsidiaire de la Francophonie ; elle est basée à Québec au Canada
- **Prof Michel PRIEUR** est Professeur Emérite à l'Université de Limoges - Directeur de la Revue juridique de l'environnement ; Président du Centre international de droit comparé de l'environnement ; il est basé à Limoges en France
- **Prof Maurice KAMTO** est Professeur de droit à l'Université de Yaoundé II, ancien Ministre de la Justice, Membre de la Commission de droit international des Nations Unies ; il est basé à Yaoundé au Cameroun
- **Prof Mohamed Ali MEKOUAR** est Professeur de droit à l'Université de Casablanca au Maroc, ancien Chef de service au Bureau Juridique de la FAO, ancien Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole de la FAO ; il est basé à Rome en Italie
- **Prof Stéphane DOUMBE-BILLE** est Professeur de droit à l'Université Lyon3 - Directeur du Centre de Droit International il est basé à Lyon en France
- **Dr Aenza KONATE** est Docteur en droit - Conseiller Juridique au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie de la France ; il est basé à Paris